

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_050**

**AVENANT À LA CONVENTION AVEC COLLECTÉA
POUR LA VENTE DE SACS DECHETS VERTS**

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 27 juin, à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 21 juin 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Isabelle AUBRY (suppléante de Guillaume LEMENAGER), Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Sandrine GARÇON a donné pouvoir à Didier COUILLARD

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Gérard LEU a donné pouvoir à Colette ORIEULT

Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA

Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité

DEL2024_050 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC COLLECTÉA POUR LA VENTE DE SACS DECHETS VERTS

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2023_011 du 16 février 2023 relative à la suppression de la collecte des déchets verts en porte à porte dans les communes d'Asnelles, Ver-sur-Mer et Graye-sur-Mer,
- Vu la délibération n°DEL2023_103 du 7 décembre 2023 relative à la vente de sacs déchets verts à Collectéa,
- Vu la convention avec Collectéa,
- Vu le projet d'avenant à cette convention,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 juin 2024.

Considérant la suppression de la collecte des déchets verts en porte à porte dans les communes d'Asnelles, de Ver-sur-Mer et de Graye-sur-Mer.

Considérant la convention avec Collectéa relative à la vente de sacs déchets verts restant au prix unitaire de 0,35€ HT.

Considérant le stock supplémentaire de 36 000 sacs.

Considérant la proposition de vendre ces sacs à Collectéa au prix unitaire de 0,35 € HT, via la signature d'un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

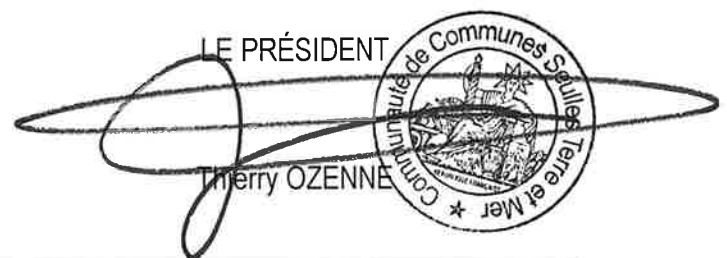
ACCEPTE de vendre les sacs déchets verts supplémentaires à Collectéa.

FIXE le prix unitaire à 0,35 € HT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec Collectéa ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT
Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN